



Ministère de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie



Communiqué de presse

Paris, le 2 février 2016

Economie circulaire et croissance verte Ségolène Royal lance un nouveau dispositif de soutien pour augmenter l'utilisation de matières plastiques issues du recyclage

La loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte fixe des objectifs ambitieux en matière de recyclage et de lutte contre le gaspillage. Afin d'accompagner la réalisation de ces objectifs, Ségolène ROYAL, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, lance le dispositif « Objectif Recyclage PLASTiques ». Géré par l'ADEME et ouvert jusqu'au 29 février 2016, il vise à soutenir l'intégration de matières plastiques recyclées dans la production industrielle, dans une logique d'économie circulaire et de préservation des ressources.

Qu'est-ce que le dispositif ORPLAST ?

Ce dispositif comporte :

- Un **soutien à l'approvisionnement** en matières plastiques issues du recyclage, sous forme de soutien à la tonne utilisée, pouvant atteindre 200 k€ par bénéficiaire ;
- Des **aides aux études et à l'investissement** pour adapter les processus de fabrication à l'utilisation de matières plastiques issues du recyclage.

Accompagner les acteurs industriels dans l'économie circulaire

Doté de 15 M€ pour 2016, le dispositif **Objectif Recyclage PLASTiques** (ORPLAST) **soutiendra financièrement l'intégration de matières plastiques recyclées par les plasturgistes ou transformateurs**. En favorisant l'augmentation de la demande en matières premières issues du recyclage, ce dispositif contribuera à maintenir l'équilibre économique de la filière, tout en créant les conditions d'une demande forte et durable dans le temps.

Alors que la **chute drastique des cours du pétrole et des matières premières** depuis 2014 met en grande difficulté une partie de l'industrie du recyclage, **ce dispositif est une réponse** rapide et transitoire qui va ainsi permettre de développer et de **pérenniser le secteur du recyclage** en France, créateur d'emplois. Dans le cadre des travaux du Conseil National de

l'Industrie, le Comité Stratégique de la Filière Chimie-Matériaux a proposé un plan ambitieux d'augmentation de plus de 300 000 tonnes de la demande en plastique recyclé.

D'une manière générale, les projets soutenus porteront sur :

- **l'utilisation de matières plastiques recyclées** en complément ou substitution de plastique vierge ;
- **la pérennisation d'intégration de matières plastiques recyclées** par les entreprises (adaptation de la chaîne de production, approvisionnement de proximité, etc.).

Sont concernées : toutes les entreprises (quelle que soit leur taille) situées sur le territoire français, utilisatrices de matières plastiques.

Calendrier

Les candidatures peuvent être déposées au plus tard le **29 février 2016**.

Télécharger le détail du dispositif de l'ADEME :
<https://appelsprojets.ademe.fr/aap/ORPLAST2016-12-1>

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr

Contacts presse :

- ADEME : 01 58 47 81 28 ou ademepresse@havasww.com